

LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE (MOT)



LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU NATIONAL

Appuyée par ses représentants politiques et institutionnels, la MOT relaie les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale. Si nécessaire, elle formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires.



LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES

Président :

Christian Dupessey, 1^{er} Vice-Président d'Annemasse Agglo, Maire d'Annemasse, Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Vice-présidents, parlementaires :

- Anne Sander, député européen.

Vice-présidents, représentants politiques des territoires :

- Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord ;
- Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de St Omer-Flandre intérieure ;
- Eurométropole de Strasbourg ;
- Collectivité européenne d'Alsace ;
- Département des Pyrénées-Orientales ;
- Grand Besançon Métropole ;
- Métropole européenne de Lille ;
- Région Grand Est ;
- Région Nouvelle Aquitaine ;
- Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Secrétaire :

- Métropole Nice Côte d'Azur.

Trésorier :

- Groupement Transfrontalier Européen.

LES MEMBRES FONDATEURS ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;
- Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ;
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts).

Les membres fondateurs et partenaires institutionnels de la MOT prennent part aux instances et aux activités du réseau.

Ils participent à l'élaboration du programme de travail.

Des conventions spécifiques entre chaque partenaire et la MOT définissent le contenu et les modalités de leur coopération.

SUIVI DE LA POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE

La MOT assure le suivi des législations et des politiques publiques nationales ayant un impact sur les territoires transfrontaliers. En partenariat avec ses représentants parlementaires et institutionnels, elle contribue aux propositions d'amendements pour la prise en compte des besoins des territoires transfrontaliers⁽¹⁾.

Suite aux recommandations du Livre blanc « Diplomatie et territoires » du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (2016), la MOT travaille aux côtés de ses partenaires institutionnels à la mise en place d'une « coordination interministérielle chargée des questions transfrontalières », passant notamment par la mise en place d'une expérimentation dans la Région Grand Est.

Elle contribue également à la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle dont l'un des objectifs est le renforcement de la coopération transfrontalière franco-allemande, et au développement d'approches similaires sur les autres frontières.

⁽¹⁾ Par exemples : insertion d'un volet transfrontalier dans la loi 3DS, amendement à la loi NOTRe permettant d'ajouter un volet transfrontalier aux SRDEII ; prise en compte du transfrontalier dans les missions de BPI France ; possibilité de descendre de 20 à 15% de financements propres pour les projets de collectivités cofinancés par le FEDER.

LA MISSION
OPÉRATIONNELLE
TRANSFRONTALIÈRE
(MOT)



LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS AU NIVEAU EUROPÉEN

L'intégration des questions transfrontalières dans les politiques européennes est un enjeu de premier ordre pour les territoires transfrontaliers. La MOT fait valoir les intérêts de ses adhérents à l'échelle européenne par de nombreuses actions et partenariats.



ALLIANCE EUROPÉENNE POUR LES CITOYENS TRANSFRONTALIERS

Si la crise sanitaire a provoqué des mesures frontalières non coordonnées, elle a aussi révélé les interdépendances et suscité de multiples formes de coopérations transfrontalières.

C'est dans ce contexte, que la MOT, l'ARFE⁽⁵⁾ et le CESC⁽⁶⁾, ont lancé, avec le soutien politique du Comité européen des Régions, lors du 1^{er} Borders Forum le 9 novembre 2020, une « Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers ». Celle-ci plaide pour que les décisions européennes et nationales offrent davantage de ressources et de pouvoirs aux autorités frontalières pour leur permettre d'approfondir leurs coopérations, au-delà des frontières nationales.

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/alliance-europeenne-pour-les-citoyens-transfrontaliers/>



GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES SOLUTIONS INNOVANTES AUX OBSTACLES TRANSFRONTALIERS

Ce groupe a été mis en place par le Luxembourg et la France, suite à la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE⁽¹⁾ en 2016. Ses travaux ont abouti à la proposition par la Commission européenne d'un nouvel outil juridique européen: le « mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier » (« ECBM »)⁽²⁾.

Le travail du groupe est aujourd'hui de soutenir ce projet de règlement dans le cadre de la négociation avec le Parlement et le Conseil.

La MOT assure le secrétariat technique du groupe et donne accès à l'ensemble de ses travaux.

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/groupe-intergouv-obstacles/>

Nombre de territoires transfrontaliers existants et créés par pays d'Europe en 2015



COMITÉ STRATÉGIQUE TRANSFRONTALIER SUR L'OBSERVATION

La France, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Andorre et l'Espagne ont mis en place en 2013 un « Comité stratégique transfrontalier » (CST)⁽³⁾ visant à coordonner leurs démarches d'observation statistique des territoires frontalières. La MOT assure le secrétariat technique de ce CST qui se réunit chaque année.

La MOT coordonne cette démarche avec d'autres initiatives : politique allemande de l'observation sur ses frontières, travaux de la DG REGIO, etc.

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/comite-observation>



INTERFACE AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La MOT est en contact permanent avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité européen des Régions⁽⁴⁾, le Conseil de l'Europe et la BEI. Elle participe aux groupes dédiés à la coopération transfrontalière mis en place par ces institutions.

La MOT assure un suivi des politiques européennes et fait entendre la voix du transfrontalier et de son réseau par ses prises de positions européennes.

(1) 2^{ème} semestre 2015.

(2) Proposition de règlement de la CE du 29/05/2018.

(3) Composé des représentants des ministères en charge de l'aménagement du territoire (en France, l'ANCT).

(4) Déclaration d'intérêt commun, Plateforme des GECT.

(5) Association des Régions Frontalières Européennes.

(6) Central European Service for Cross-Border Initiatives (association mise en place en 2009 en Hongrie sur le modèle de la MOT).